



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2942**

commune (s) : **Oullins**

objet : **Habitat et Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, d'un immeuble situé 91 rue du Perron**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

Commission permanente du 4 mars 2019**Décision n° CP-2019-2942**

commune (s) : Oullins

objet : **Habitat et Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, d'un immeuble situé 91 rue du Perron**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2018-11-12-R-0818 du 12 novembre 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente :

- d'un bâtiment principal sur rue en R+2 comprenant une cave, un local commercial, 3 logements et un garage attenant,
- d'un bâtiment à usage commercial situé au fond du tènement,
- d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureau,
- de la parcelle de terrain de 1 867 m², cadastrée AO 211, sur laquelle sont édifiées ces constructions,
- de la parcelle de terrain nu de 211 m², cadastrée AO 210,

le tout situé 91 rue du Perron, à Oullins.

Ce bien a été acquis pour un montant de 1 400 000 €, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, en vue de développer un projet global de requalification urbaine, qui intègre un programme d'habitat en mixité social, phasé dans le temps.

L'emprise de ce projet global comprend :

- la parcelle cadastrée AO 209, propriété de la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée,
- la parcelle cadastrée AO 212, préemptée par la Métropole pour le compte de la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée,
- les parcelles cadastrées AO 210 et 211, objet de la présente décision.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur la Commune d'Oullins, qui en compte 18,62 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 1 400 000 €, admis par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée aura la jouissance du bien à compter de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 15 octobre 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 1 400 000 €, à la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, d'un immeuble cédé occupé, cadastré AO 210 et AO 211, situé 91 rue du Perron à Oullins, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer un projet global de requalification urbaine, qui intègre un programme d'habitat en mixité sociale, phasé dans le temps.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018, pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 1 400 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.